

Concours : RH-05(24)
Emploi d'été 2025 – Personnel enseignant
AVIS INTERNE-EXTERNE

Le Conseil scolaire du Grand Nord offre divers programmes d'été à ses élèves dans le domaine de l'éducation spécialisée. Nous invitons les gens intéressés à un emploi d'été à remplir un formulaire de mise en candidature.

Programme d'éducation spécialisée : TSAction

Qui ?	Personnel enseignant qualifié au cycle primaire/moyen
Quand ?	du 4 juillet au 18 juillet 2025 de 8 h à 16 h
Où ?	École publique Jean-Éthier-Blais
Rémunération :	64,02 \$ de l'heure

Description des tâches :

- Livrer la programmation à son groupe ciblé;
- Apprendre à connaître les élèves et leurs besoins;
- Différencier les approches;
- Collaborer avec les autres services du conseil;
- Recueillir des preuves d'apprentissage/faire une collecte de données;
- Gérer l'assiduité;
- Gérer et participer à des activités communautaires;
- Travailler en équipe;
- Gérer de l'argent comptant;
- Gérer les formulaires variés;
- Pouvoir bien communiquer;
- Assurer la sécurité de tous.

Exigences et qualifications :

- Brevet d'enseignement;
- Carte de qualification de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario;
- Éducation de l'enfance en difficulté, partie 1, spécialiste un atout;
- Expérience dans une classe de l'article-23 un atout.

Superviseur : Directrice des services à l'élève

Veuillez faire parvenir une copie de votre curriculum vitae par l'entremise du site web avant 12 h le 31 mars 2025 à l'attention de :

Jocelyne Schiewek
Direction des services à l'élève
296, rue Van Horne
Sudbury (Ontario) P3B 1H9
Tél. : (705) 671-1533 / Téléc. : (705) 671-1794
Courriel emplois@grandnord.ca

Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue. *Selon les règlements de l'Agence de revenu du Canada, les cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC), à l'Assurance emploi (AE) et à l'impôt sur le revenu seront retenues sur toute rémunération.*

Francine Vaillancourt, présidente

Sébastien Fontaine, directeur de l'éducation

En vertu du règlement 521/01 tel qu'amendé par le Règlement 322/03 et de la ligne de conduite du Conseil scolaire du Grand Nord, tout membre du personnel doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction. Si on vous invite à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières. Les renseignements communiqués seront traités avec respect et confidentialité.